

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0007461.2025.003			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom BRASSERIE DE LA PLEINE LUNE Adresse 10 rue Gustave Eiffel 26120 Chabeuil Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse 3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 06 mars 2025 15:52:23 +01 (Europe/Luxem bourg) Lieu Annecy-le- Vieux (FR)		Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES	I.8 Validité Certificat valable du 06/03/2025 au 31/12/2025		

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Biere blanche Pierre de Lune / Perle de Lune	Biologique
	Biere blonde L'Universelle / Lunanime	Biologique
	Biere blonde Gens de la Lune	Biologique
	Biere blonde Mega Moon	Biologique
	Biere ambree Lunik / Lunaire	Biologique
	Biere Aubeloun	Biologique
	Biere lune et l'autre (biere de printemps)	Biologique
	Biere La Conteuse de Lune (biere d'ete)	Biologique
	Biere Comete (biere d'hiver)	Biologique
	Biere Lager des Etoiles	Biologique
	Biere Sylvester Stalune	Biologique
	Biere Lunieme Triple	Biologique
	Biere Lune Sure Drome Passion	Biologique
	Biere Lunaski	Biologique
	Biere Chinook	Biologique
	Biere Mille Sabords	Biologique
	Biere Moonshine	Biologique
	Biere Wicca	Biologique
Biere Lune et Sens	Biologique	
Biere Mountsi	Biologique	
Biere Sysigie	Biologique	
Biere Malthuzard	Biologique	
Biere Malthuzard lager	Biologique	
Biere Hina	Biologique	
Biere Demolition Moon	Biologique	
Biere Mulune	Biologique	
Biere Must	Biologique	
Biere Pleine Bulle	Biologique	
Biere Poussiere de Lune	Biologique	
Biere Snake Revenge	Biologique	
Biere Mini Aubeloun	Biologique	
Eclipses	Biologique	
Esprit de Biere Cyllene	Biologique	
Eclipses	Biologique	
Limoonade	Biologique	
Limoonade Gingembre	Biologique	
Malts, houblons et sucre	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Préparation	Prestation a facon : fabrication de bieres Process conforme au mode de production biologique	
	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf
II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ